



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 13 février 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur le budget primitif 2019

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 13 février 2019,

- Vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,
- Vu l'avis de la commission des finances du 7 novembre 2018,

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le budget primitif 2019.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 26 février 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND